

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Gironde

Registre 1874 N° 6

SIGNALEMENT.

Le sieur Gineste Abel
m^d de cheveux

nati de Barriac

demeurant à id

allant à Sigorbe Espagne

âgé de 40 ans, taille d'un mètre

74 centimètres

cheveux chat. front ord^{re}

sourcils us yeux gris

nez gros bouche moyenne

barbe chat clair menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 30 janvier 1874.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Abel Gineste



Monsieur Louis-Georges maire de la commune de
Chaussegny, canton de Grand-Cantal, a
l'honneur de certifier à monsieur de Drouot, que le
Sieur Abel Girault, marchand de chevaux à
Soyorbe, et inscrit comme tel, actuellement
domicilié à Cumme, sur votre commune, est
de bonne vie et mœurs, et qu'il n'est sous
aucun des cas prévus par la loi, qui
peuvent empêcher de lui délivrer un
passport pour l'Espagne

en foi de quoi je lui ai délivré
le présent certificat.

Maire de Chaussegny le 26 février 1874

Le maire

L. Luthon



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

N^o 144.

Signalement.

Âge de 39 ans
 Taille 1.^m 740 mill.
 Cheveux châtains
 Front oval
 Sourcils châtains
 Yeux gris
 Nez fin
 Bouche moyenne
 Barbe châtaine clair
 Menton rond
 Visage oval
 Teint coloré

Signes particuliers.

Signature du Porteur.

Abel Gineste

Par Mr. le Consul:

P. Le Chancelier
 Le C. de P.
 a Pellegrin



P. Le Consul de France.
 Le Chancelier

[Signature]

Nous Consul de France à Valence

Prions les Autorités Civiles et Militaires chargées de main-
 tenir l'ordre public dans tous les Pays amis ou alliés de la France
 et dans l'intérieur de la République de laisser passer librement
 M.^e Gineste, Abel, marchand de chevaux, natif
 de Barriac (Cantal) résidant à Sigorbe, Puy-de-Dôme
 de Castellan, se rendant en France.

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passeport délivré à Valence, le dix sept juin
 mil huit cent soixante deux sur l'intérêt étant
 immatriculé au Consulat. est valable pour un an.